

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT  
Muret

CANTON  
Cazères

## Nombre de conseillers :

|                                                     |    |
|-----------------------------------------------------|----|
| - en exercice                                       | 15 |
| - présents                                          | 10 |
| - votants                                           | 11 |
| - absents/excusés                                   | 4  |
| - quorum                                            | 8  |
| - convoqué le : 04/04/2023                          |    |
| - date d'affichage du procès-verbal : 26/05/2023    |    |
| - date de publication du procès-verbal : 26/05/2023 |    |

1. Arrêt du procès-verbal du 21 mars 2023.
2. Délibération : Attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 à l'association Amicale des Anciens combattants et victimes de guerres du canton de Rieumes (A.A.C.V.G)
3. Délibération : Affectation du résultat de fonctionnement
4. Délibération : Vote du budget primitif communal 2023
5. Délibération : Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux
6. Délibération : Choix du prestataire pour l'entretien des espaces verts de la commune
7. Ecole
8. Questions diverses

PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
Commune de Poucharramet

12 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal de la commune de POUCHARRAMET étant réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire Monsieur David COURS.

**Etaient présents :** MM David COURS – Marie-Paule ARMAING-MAKOA - Florent BREIL - Régine PALAS - Sandra DIDIER - Stephane FABRE - Frédéric MATHIS - Céline MEREAU - Cécile PALLAS - Thierry QUIOT

**Absents excusés :** MM Stephan BARCELO - Ana BUNGNER - Marie-Eve RAINGEVAL - Laure-Catherine THEMELIN

**Procurations :** M Yann LAW-YEE-MUI a donné procuration à Mme Cécile PALLAS

**Secrétaire de séance :** Madame Régine PALAS a accepté cette fonction.

Mme Cendrine CENTENO, secrétaire de mairie assiste à la séance.

Le Maire certifie que le procès-verbal a été affiché à la mairie et que la convocation du conseil municipal avait été faite le 04 avril 2023. Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h05.

Monsieur Florent BREIL est arrivé en cours de séance au niveau du point n° 4 de l'ordre du jour.

**Points à ajouter à l'ordre du jour :**

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**1. Arrêt du procès-verbal du 21 mars 2023**

*Point n° 1 de l'ordre du jour.*

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2023 a été arrêté à l'unanimité.

**2. Attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 à l'association Amicale des Anciens combattants et victimes de guerres du canton de Rieumes (A.A.C.V.G)**  
**DEL2023-04-12/09 – Point n° 2 de l'ordre du jour.**

Vu le projet de tableau d'attribution des subventions de fonctionnement à l'association pour 2023.

Les élus membres des conseils d'administration des associations s'abstiennent de voter pour l'attribution de la subvention de l'association.

Après délibération, le conseil municipal :

DECIDE

**Article 1 : d'attribuer** une subvention de fonctionnement conformément au tableau ci-dessous pour un montant total de 150.00 € au vu des bilans moraux du bénéficiaire.

| NOM DE L'ORGANISME                                                                                        | MONTANT       | VOTE    |        |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------|--------|------------|
|                                                                                                           |               | POUR    | CONTRE | ABSTENTION |
| AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRES DU CANTON DE RIEUMES (A.A.C.V.G – RIEUMES – SAVES) | 150,00        | 10 VOIX | 0 VOIX | 0 VOIX     |
| <b>TOTAL SUBVENTION ALLOUÉE</b>                                                                           | <b>150.00</b> |         |        |            |

**Article 2 : d'inscrire** la dépense à l'article 6574 du budget communal 2023.

**Article 3 : de transmettre** la présente délibération à Mme la Comptable public et à Mme le Sous-préfet de Muret.

**3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022**  
**DEL2023-04-12/10 – Point n° 3 de l'ordre du jour.**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 124 312.42 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

2023/04

|                     |                                    |  |
|---------------------|------------------------------------|--|
| 31435<br>Code INSEE | Commune de Poucharramet<br>Commune |  |
|---------------------|------------------------------------|--|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Maire

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de 124 312,42 €  
- un déficit de fonctionnement de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

|                               |      |
|-------------------------------|------|
| Nombre de membres en exercice | 15   |
| Nombre de membres présents    |      |
| Nombre de suffrages exprimés  |      |
| VOTES : Contre                | Pour |

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE                         |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                               |                   |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u>                                                |                   |
| précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                    | 11 070,75 €       |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u>                                         |                   |
| ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 113 241,67 €      |
| <b>C. Résultat à affecter</b>                                                   |                   |
| = A+B (hors restes à réaliser)                                                  | 124 312,42 €      |
| (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)                      |                   |
| <u>D. Solde d'exécution d'investissement</u>                                    | 352 492,23 €      |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>                      | 0,00 €            |
| <b>Besoin de financement F</b>                                                  | =D+E 0,00 €       |
| <b>AFFECTATION = C</b>                                                          | =G+H 124 312,42 € |
| <b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>                      | 0,00 €            |
| G = au minimum, couverture du besoin de financement F                           |                   |
| <b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>                                  | 124 312,42 €      |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>                                                | 0,00 €            |

Après avoir délibéré le conseil municipal :

DECIDE

**Article 1 : d'affecter** le résultat de fonctionnement comme ci-dessus.

**Article 2 : de transmettre** la présente délibération à Mme la Trésorière de Carbonne et à M. le Sous-Préfet de Muret.

**Délibération adoptée par 10 voix pour /0 voix contre /0 abstention**  
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

**4. Vote du budget primitif communal 2023**

**DEL2023-04-12/11 – Point n° 4 de l'ordre du jour.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,

2023/04

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 de la commune qui se présente comme suit :

Commune de Poucharramet - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET |                                                                                          | II                                       |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE                       |                                                                                          | A1                                       |
| FONCTIONNEMENT                       |                                                                                          |                                          |
|                                      | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT                                                 | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
| VOTE                                 | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)                           | 800 913,84                               |
|                                      |                                                                                          | 714 791,99                               |
|                                      | +                                                                                        | +                                        |
| R                                    | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                    | 0,00                                     |
| P                                    |                                                                                          | 0,00                                     |
| O                                    | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)                                               | (si déficit)                             |
| R                                    |                                                                                          | (si excédent)                            |
| T                                    |                                                                                          | 0,00                                     |
| S                                    |                                                                                          | 124 312,42                               |
|                                      | =                                                                                        | =                                        |
|                                      | TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)                                                | 800 913,84                               |
|                                      |                                                                                          | 839 104,41                               |
| INVESTISSEMENT                       |                                                                                          |                                          |
|                                      | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT                                                  | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT  |
| VOTE                                 | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 536 409,73                               |
|                                      |                                                                                          | 183 917,50                               |
|                                      | +                                                                                        | +                                        |
| R                                    | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                    | 0,00                                     |
| P                                    |                                                                                          | 0,00                                     |
| O                                    | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)                         | (si solde négatif)                       |
| R                                    |                                                                                          | (si solde positif)                       |
| T                                    |                                                                                          | 0,00                                     |
| S                                    |                                                                                          | 352 492,23                               |
|                                      | =                                                                                        | =                                        |
|                                      | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)                                                 | 536 409,73                               |
|                                      |                                                                                          | 536 409,73                               |
| TOTAL                                |                                                                                          |                                          |
|                                      | TOTAL DU BUDGET (3)                                                                      | 1 337 323,57                             |
|                                      |                                                                                          | 1 375 514,14                             |

Considérant que le projet de budget primitif 2023 est élaboré avec reprise des résultats de l'année 2022, au vu du certificat administratif produit par le trésorier municipal attestant de ces résultats.

Après délibération, le conseil municipal :

DECIDE

**Article 1 : d'approuver** le budget primitif communal 2023 ;

**Article 2 : de transmettre** la présente délibération à Mme la Comptable public de Carbonne et à M. le Sous-préfet de Muret.

**Délibération adoptée par 11 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention**  
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents



**5. Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux**  
**DEL2023-04-12/12 – Point n° 5 de l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire fait lecture de la motion ci-dessous de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux transmis par Monsieur le Député Joël AVIRAGNET le 30 mars 2023, visant à appuyer la proposition de loi contre les déserts médicaux, d'initiative transpartisane.

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

À ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sage-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale.

Le conseil municipal de Poucharramet à l'unanimité forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

**Délibération adoptée par 11 voix pour /0 voix contre /0 abstention**  
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

**6. Choix du prestataire pour l'entretien des espaces verts de la commune****DEL2023-04-12/13 – Point n° 6 de l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante, le projet de passer par un prestataire de services pour l'entretien des espaces verts de la commune.

A ce titre, il est fait lecture de deux devis reçus :

| Nom de l'entreprise | Désignation des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Quantité                    | Montant HT | Montant TTC                                                     |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------|
| KEVIN'ATURE         | Contrat d'entretien, débroussaillage talus avec lavoir 1 fois par mois, nettoyage muret en tomme au-dessus avec désherbage et anti mousse, passage débroussailleuse tous les 15 jours en saison sur le devant de l'école jusqu'au carrefour à partir de juillet 1 fois par mois (si présence de voiture le tour ne sera pas fait pour éviter tous dommages) puis devant haie de charme côté stade une grosse taille et nettoyage rosier avec paillis (brf) au sol pour éviter l'arrosage et mettre en valeur 1 fois par an et taille d'entretien et nettoyage 3 fois par an. | Contrat annuel sur 12 mois. | 4 380.00 € | 5 256.00 €<br><br>Acompte de 50 % à la commande soit 2 628.00 € |
| C SIVERT            | Forfait entretien à l'année du lavoir, le tour des armoires télécom (face au lavoir), désherbage du mur et des escaliers de la Croix, devant l'école, la boulangerie et devant chez M. LAVAL, massif de rosiers et le tour des charmes.<br><br>Les différents travaux à effectuer sont : passage de rotovale, le désherbage et la taille des rosiers.                                                                                                                                                                                                                        |                             | 3 200 €    | 3 840 €                                                         |

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

**Article 1 : de choisir** l'entreprise C SIVERT pour l'entretien des espaces verts communaux de Poucharramet ;

**Article 2 : d'autoriser** le maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à cette décision ;

**Article 3 : d'inscrire** la dépense au budget 2023 ;

**Article 4 : de transmettre** la présente délibération à M. le Sous-préfet de Muret.

**Délibération adoptée par 11 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention**

**7. Ecole**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Paule ARMAING-MAKOA, qui précise que les enfants apprécient les repas AJH des mercredis.

Vis-à-vis du gaspillage de la cantine, il a été décidé de mettre en place la pesée. Sur les dix jours, il en résulte entre 2,280 kg et 8,4 kg de déchets, soit pour 95 à 115 enfants, 22 à 29 g par enfant, 45 g au maximum de gaspillage, en sachant que la moyenne nationale est de 70 g par enfant.

La pesée des déchets va se poursuivre sur 2 mois.

**8. Questions diverses**

- Pétition contre la vitesse excessive sur la commune : Monsieur le Maire va transmettre cette pétition à la gendarmerie de Seysses.

Madame Céline MEREAU rappelle l'insécurité dans la circulation. Elle propose l'idée de faire installer un ralentisseur avant l'école en venant de Bérat.

Plusieurs élus ont également avancé l'idée de positionner des « stop » dans le carrefour après l'école en direction de la commune de Bérat.

- Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) : La parole est donnée à Madame Marie-Paule ARMAING-MAKOA qui souhaite rappeler les rôles et procédures mentionnés sur le P.C.S au vu des avis de tempêtes récurrentes, orages et risque d'inondation.

Plusieurs élus seraient d'avis de prévoir le curage des fossés, afin de faciliter l'écoulement de l'eau.

Monsieur le Maire précise également qu'en fin de semaine, il y a un rendez-vous avec le C.A.U.E pour le chiffrage des travaux de réfection à la Commanderie.

Il rappelle également que le 14 avril 2023 à 11h00 il y a la réception de chantier concernant le marché d'accessibilité de la mairie (phase 1) et qu'il sera suivi d'un apéritif, où les élus et le public de la séance du présent conseil sont conviés.

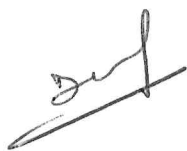
2023/04

### Liste des délibérations

| Numéro délibération     | Objet                                                                                                                                                       |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DEL2023-04-12/09</b> | ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 A L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRES DU CANTON DE RIEUMES (A.A.C.V.G) |
| <b>DEL2023-04-12/10</b> | AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022                                                                                                |
| <b>DEL2023-04-12/11</b> | VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023                                                                                                                       |
| <b>DEL2023-04-12/12</b> | MOTION DE SOUTIEN A DES MESURES VOLONTARISTES CONTRE LES DESERTS MEDICAUX                                                                                   |
| <b>DEL2023-04-12/13</b> | CHOIX PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE                                                                                          |

### Signatures

La secrétaire de séance,  
Régine PALAS



Le Maire,  
David COURS

